



LIEN

Barème d'honoraires

Mentions légales

Nos services

Contact

BARÈME HONORAIRES

LOCATIONS HABITATION : A compter du 15/09/2014, selon décret n°2014-890 du 01/08/2014

Partagés entre propriétaire et locataire (sauf négociation, recherche locataire à la charge exclusive du propriétaire)

*Honoraires propriétaire : négociation, recherche locataire : (montant libre)

Constitution dossier, rédaction bail, visite du logement :

maxi 8 € / m²

Etat des lieux : maxi 3 € / m²

*Honoraires locataire : Constitution dossier, rédaction bail : maxi 8 € / m²

Etat des lieux : maxi 3 € / m²

**Pour les logements situés en dehors des zones tendues et très tendues*

LOCATIONS PROFESSIONNELLES ET COMMERCIALES : 30% loyer annuel HT

HONORAIRES DE GESTION : 8 % HT (+ TVA en vigueur) du montant des loyers et des charges

ESTIMATION : 150,00€ TTC (gratuit en cas de mandat exclusif confié au cabinet)

VENTE IMMOBILIERE :

Montant de la transaction	Locaux à usage d'habitation	Locaux professionnels et fonds de commerce
De 0 à 50 000 €	5000 € TTC maxi	5000 € HT maxi
De 51 000 à 100 000 €	10 % TTC maxi	10 % HT maxi
De 101 000 à 150 000€	9 % TTC maxi	10 % HT maxi
De 151 000 à 200 000 €	8 % TTC maxi	10 % HT maxi
De 201 000 à 300 000 €	6 % TTC maxi	10 % HT maxi
Au-dessus de 301 000 €	5 % TTC maxi	10 % HT maxi